

2019/2020

Rapport annuel

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES
HAUTS-BOIS-DE-L'OUTAOUAIS



Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais
331, rue du Couvent, Maniwaki
(Québec) J9E 1H5

819-449-7866
dghbo@cshbo.qc.ca
www.csshbo.gouv.qc.ca

Table des matières

Mot de la direction générale	01
Vision, mission, valeurs	02
Notre Centre de services scolaire	04
Transition au niveau de la gouvernance	05
Une nouvelle identité	06
Conseil des commissaires	07
Plan d'engagement vers la réussite	08
Loi sur la gestion des effectifs	11
Investissements au service des élèves	12
Rapport de la présidente du comité de parents	14
Rapport de la protectrice de l'élève	17
Rapport du plan de lutte contre la violence et l'intimidation	24
Faits saillants 2019-2020	30

Mot de la direction générale

C'est avec beaucoup de fierté que nous partageons avec vous le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Ce document prescrit par la Loi sur l'instruction publique fait partie des différents outils que réalise annuellement le Centre de services scolaire afin de rendre compte à notre communauté et au ministère de l'Éducation des services qu'il offre sur l'ensemble du territoire.

Il présente l'état d'avancement de notre Plan d'engagement vers la réussite, souligne nos réussites et permet de faire le point au regard de l'atteinte de nos objectifs.

À sa lecture, vous pourrez constater que malgré le contexte de pandémie qui nous affecte depuis le 13 mars dernier, l'année a été particulièrement riche en réalisation et que nous mettons tout en œuvre pour assurer à notre clientèle des services de grande qualité.

Nous tenons donc à souligner et à féliciter l'excellente collaboration professionnelle de tous les membres du personnel permettant de faire vivre de nombreuses et belles réalisations à tous nos élèves, jeunes et adultes.

Bravo et merci à toutes et tous pour votre bel engagement.

M. Denis Rossignol, directeur général



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Rossignol".

M. Stéphane Rondeau, directeur général adjoint



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane Rondeau".

VISION, MISSION, VALEURS

Vision

Notre vision met en lumière les éléments de notre réflexion qui nous apparaissent essentiels. Cet énoncé de vision reflète donc à la fois les idées qui font consensus au sein de notre organisation et les valeurs qui la soutiennent:

Un Centre de services scolaire qui met en place une CULTURE DE RÉUSSITE axée sur l'engagement, l'ouverture au changement et l'émergence d'une relève de qualité, tout en contribuant au développement de son milieu.

Pour nos élèves

La réussite et la persévérance de chaque élève, jeune et adulte, et la diversification des voies de formation.

Pour notre personnel

Des programmes d'insertion et de développement professionnels de qualité pour tout le personnel.

Pour nos partenaires

Être un partenaire reconnu pour la qualité des services offerts et pour le développement socio-économique des deux régions qu'il dessert.



Mission

Institution publique vouée à l'enseignement, tant auprès des jeunes et des adultes, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais a une mission axée sur sa vocation éducative, mais aussi sur son rôle dans la communauté, tout en considérant les caractéristiques et contraintes de sa clientèle, ainsi que ses besoins. Voici donc l'énoncé de cette mission :

Organiser, au bénéfice des élèves jeunes et adultes, des services éducatifs de qualité, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification pour notre population, tout en contribuant à sa mesure au développement social, culturel et économique de notre région et en promouvant et valorisant l'éducation publique sur notre territoire.

Valeurs

Depuis la création de la Commission scolaire en 1998 et à travers les diverses consultations qui ont mené à l'élaboration du PEVR, certaines valeurs s'imposent de façon plus unanime pour témoigner de l'engagement de tous au regard de la réussite des élèves.

ÉTHIQUE

Prendre de justes décisions qui favorisent la réussite de la mission éducative québécoise, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification pour notre population, tout en contribuant au développement social, culturel et économique de notre région

PERSÉVÉRANCE

Valeur centrale du développement de l'organisation, le CSSHBO met de l'avant les conditions gagnantes favorisant l'amélioration continue des élèves et des membres du personnel et l'atteinte de leur plein potentiel.

RIGUEUR

Le CSSHBO cherche constamment à offrir le meilleur service compatible avec sa mission à l'ensemble du public. Nos décisions sont prises avec objectivité et diligence afin de s'assurer de la pertinence de celles-ci et afin de s'assurer de la bonne marche des projets en place.

NOTRE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

UN PEU PLUS DE 2700 ÉLÈVES

- 116 élèves au préscolaire 4 ans
- 215 élèves au préscolaire 5 ans
- 1288 élèves au primaire
- 846 élèves au secondaire
- 231 élèves en formation générale des adultes
- 31 élèves en formation professionnelle

635 EMPLOYÉS

- 230 enseignants
- 35 professionnels
- 206 membres du personnel de soutien
- 35 gestionnaires
- 129 employés non réguliers

SUR UN TERRITOIRE DE 27 837 KM CARRÉS - DANS 34 MUNICIPALITÉS ET 2 COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

LE PARC IMMOBILIER

- 29 bâtiments
 - 18 pavillons primaires
 - 1 pavillon primaire/secondaire
 - 4 pavillons de niveau secondaire
 - 4 centres de la formation générale des adultes
 - 2 centres de formation professionnelle

LE PARC INFORMATIQUE

- 2448 équipements
 - 769 portables infonuagiques chrome
 - 253 tablettes Apple
 - 113 tablettes Android
 - 393 portables EHDAA
 - 12 imprimantes 3D
 - 223 tableaux numériques interactifs
 - 287 portables enseignants
 - 398 équipements windows élèves

TRANSITION AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE



Nouvelle gouvernance scolaire


Le 8 février dernier, l'Assemblée nationale du Québec sanctionnait la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*. Cette loi visait à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires qui devenaient des centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration composé de cinq parents, cinq membres du personnel et cinq représentants de la communauté. Pour les centres de services scolaires francophones, la loi prévoyait que le territoire du centre de services scolaire serait divisé en cinq districts, chacun étant représenté par un parent membre du comité de parents désigné par l'ensemble des membres de ce comité.

De plus, la loi modifiait certaines fonctions du conseil d'établissement, prévoyait la création du comité d'engagement pour la réussite des élèves et révisait certaines fonctions du comité de parents et du comité de répartition des ressources.

Finalement, elle imposait aux membres des conseils d'administration et des conseils d'établissement l'obligation de suivre une formation élaborée par le ministre.

UNE NOUVELLE IDENTITÉ

**Centre
de services scolaire
des Hauts-Bois-
de-l'Outaouais**

Québec 

Depuis le mois de juin 2020, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est maintenant connue sous l'appellation Centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais. En plus de cette nouvelle appellation, le Centre de services scolaire a vu son logo changé afin que celui-ci s'arrime avec le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec.

Le Programme d'identification visuelle (PIV) permet d'assurer l'uniformisation et la cohérence des outils de communication s'adressant aux citoyennes et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont donc appelés à se conformer aux règles de positionnement et aux principes d'utilisation de la signature gouvernementale inscrits au PIV.

La signature gouvernementale constitue une marque déposée. À ce titre, elle est réservée à l'usage exclusif des ministères et des organismes gouvernementaux. Toute personne qui désire avoir accès aux éléments téléchargeables doit s'adresser au répondant désigné des divers ministères et organismes ou encore communiquer avec la Direction des communications du Secrétariat du Conseil du trésor.

CONSEIL DES COMMISSAIRES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

2019-2020

Madame	Diane Nault	Présidente
Monsieur	Daniel Moreau	Circonscription no. 1
Madame	Michelle Briand	Circonscription no. 2
Madame	Janique Lachapelle	Circonscription no. 3
Madame	Marie-Anne Poulin	Circonscription no. 4
Madame	Chantal Tremblay	Circonscription no. 5
Monsieur	Bernard Caron	Circonscription no. 6
Monsieur	Damien Lafrenière	Circonscription no. 7
Madame	Denise Miron Marion	Vice-présidente et Circonscription no. 8
Monsieur	Jacques Masseau	Circonscription no. 9
Madame	Guylaine Marcil	Circonscription no. 10
Madame	Annette Dumouchel	Circonscription no. 11
Madame	Émilie Thompson	Commissaire parent primaire
Madame	Mélanie Auger	Commissaire parent secondaire
Madame	Solange Oliveira	Commissaire parent général
Madame	Joëlle Laroche	Commissaire parent EHDAA

La transition au niveau de la gouvernance marque la fin des travaux des commissaires. Ceux-ci auront guidé les divers travaux de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais de main de maître depuis 1998.

Malgré une année écourtée par l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires* le 8 février 2020, le conseil des commissaires a tenu trois séances ordinaires. Durant celles-ci, les commissaires ont notamment :

- Procéder à la nomination d'un secrétaire général;
- Signer un protocole d'entente avec la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;
- Renouveler l'entente avec Centraide;
- Octroyer des contrats de déneigement, de sablage et d'entretien des espaces verts pour les différents pavillons du CSSHBO;
- Adopter le Plan directeur des ressources informationnelles;
- Adopter la Politique sur les frais exigés aux parents et aux élèves;
- Appuyer des organismes et des projets de la région en plus d'effectuer diverses représentations.

Également, les commissaires se sont réunis en comité-conseil afin d'apporter leur expertise concernant les décisions à prendre par la direction générale durant la transition de gouvernance. Le Centre de services scolaire souhaite remercier l'ensemble des commissaires qui ont œuvré avec cœur pour la réussite éducative de nos élèves depuis 1998. Ils auront, par leurs travaux et leur engagement, laissé leur marque dans les écoles et les centres du CSSHBO et soutenu sa mission éducative.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE



L'année scolaire 2019-2020 fut aussi marquée par la mise en œuvre du PEVR (Plan d'engagement vers la réussite). Ainsi nos 35 actions prioritaires ont été actualisées afin de soutenir nos 3 enjeux.

Enjeu 1 - L'inclusion et la réussite éducative de toutes les personnes

Toutes nos écoles et nos centres agissent concrètement pour :

- Dépister rapidement les difficultés en assurant un suivi rigoureux de chaque élève;
- Permettre à tous nos élèves du secondaire et du primaire (cycle 3) de vivre des activités d'orientation scolaire et professionnelle
- Faire vivre à plusieurs élèves des projets entrepreneuriaux;
- Assurer le développement professionnel du personnel afin de mieux répondre aux besoins des élèves. (Participation de 90 % des enseignants à des Communautés d'Apprentissage Professionnelles).



Enjeu 2 - Des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants et bienveillants

Toutes nos écoles et nos centres agissent concrètement pour :

- Soutenir la mise en œuvre de climat scolaire positif en actualisant leur Plan de lutte à l'intimidation et à la violence;
- Déployer des infrastructures technologiques performantes;
- Faisant vivre des projets numériques à tous les élèves;
- Augmenter la pratique d'activités physiques chez les élèves en s'affiliant notamment au Réseau du sport étudiant du Québec, en participant au mouvement Fillactive, en participant au programme BOKS et en participant à divers événements comme le Grand défi Pierre Lavoie.

L'engagement et la mobilisation des acteurs partenaires

Toutes nos écoles et nos centres agissent concrètement à cet enjeu en :

- Maintenant et en renforçant l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant;
- Développant une compréhension commune des rôles et des responsabilités des différents acteurs dans le cheminement scolaire d'un élève;
- Assurant des présences aux tables de développement social (VG et Pontiac) et à la Table Éducation Outaouais;
- Développant une stratégie de recrutement de personnel qualifié;
- Développant un programme de qualification et de développement professionnel du personnel;
- Développant l'offre de formations locales en concluant des partenariats avec :
 - Le Cégep de l'Outaouais (formation technique en éducation spécialisée);
 - L'UQAT (formation aux gestionnaires et aux enseignants);
 - L'UQO (formation aux stagiaires)
 - Réseautact (formation aux entreprises).

LOI SUR LA GESTION DES EFFECTIFS

Le Centre de services scolaire est assujéti à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE). L'objectif de cette loi est de fournir un portrait gouvernemental exact et d'encadrer l'évolution des effectifs des organismes visés, dont les centres de services scolaires.

Afin de se conformer aux exigences de la loi et ainsi répondre à l'article 20, voici les données transmises par notre Centre de services scolaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour la période concernée.

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES AVRIL 2019 À MARS 2020

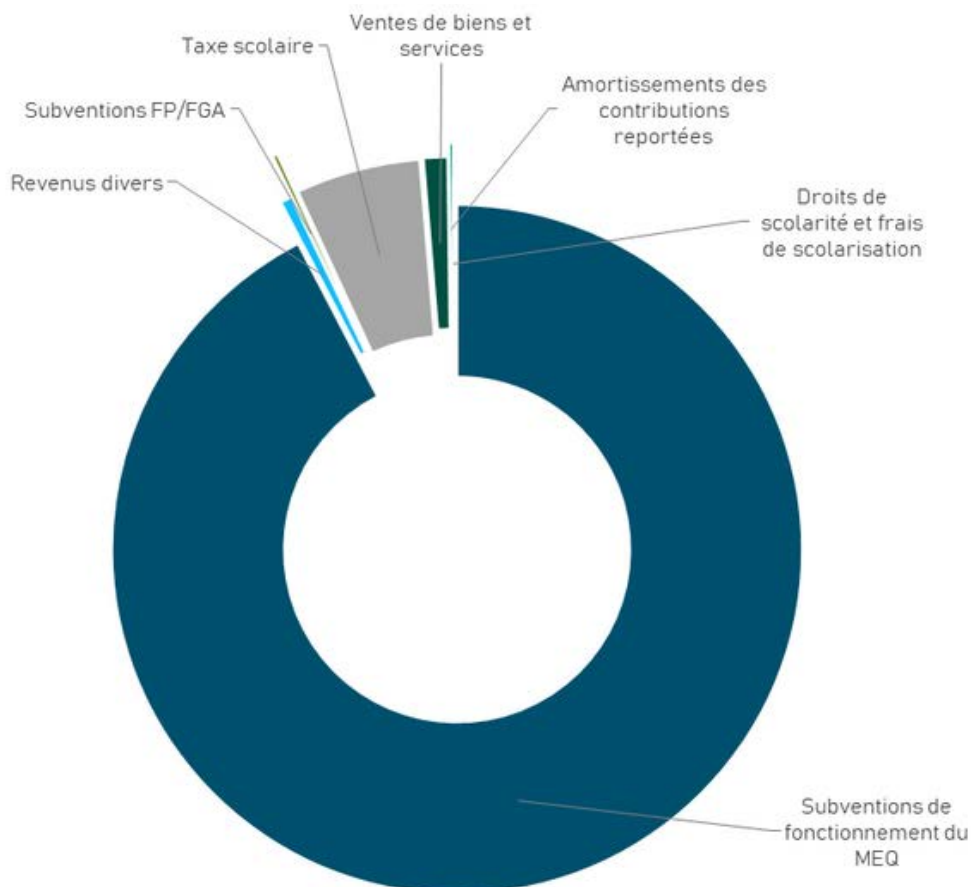
774000 des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

	AVRIL 2019 À MARS 2020			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	58 639,50	12,80	58 652,30	37
2 Personnel professionnel	55 083,90	10,54	55 094,44	45
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	397 259,55	457,27	397 716,82	581
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	298 510,89	1 131,42	299 642,30	411
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	37 137,46	1 795,42	38 932,88	27
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total	846 631,28	3 407,45	850 038,73	1 101

INVESTISSEMENT AU SERVICE DES ÉLÈVES

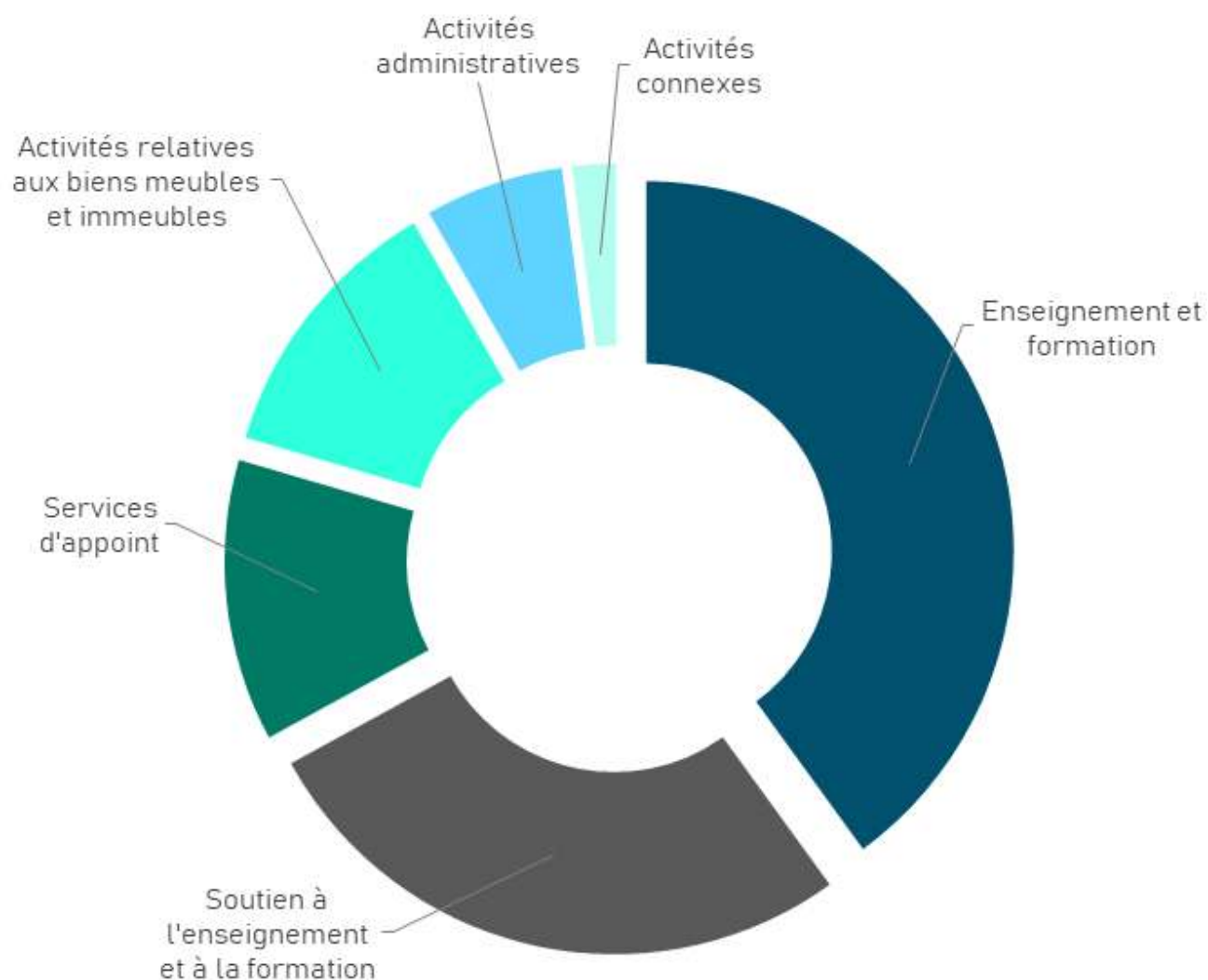
Revenus 19-20 en pourcentage

Subventions de fonctionnement du MEQ	49 020 356 \$	93,32%
Taxe scolaire	2 398 179 \$	4,57%
Ventes de biens et services	597 496 \$	1,14%
Revenus divers	282 153 \$	0,54%
Subventions F.P. et F.G.A	116 157 \$	0,22%
Amortissement des contributions reportées	106 916 \$	0,20%
Droits de scolarité et frais de scolarisation	2 085 \$	0,01%
TOTAL	52 523 342 \$	100%



Dépenses 19-20 en pourcentage

Enseignement et formation	20 836 566 \$	40,00%
Soutien à l'enseignement et à la formation	14 087 105 \$	27,03%
Services d'appoint	6 504 890 \$	12,49%
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	6 340 808 \$	12,17%
Activités administratives	3 248 134 \$	6,24%
Activités connexes	1 077 655 \$	2,07%
TOTAL	52 095 158 \$	100%



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS



Je vous présente, pour une dernière année en tant que présidente du comité de parents, le rapport 2019-2020 du comité de parents. Cette dernière n'aura pas été sans rebondissement, la COVID-19 aura eu raison de bien des projets.

Le comité de parents est composé exclusivement de parents représentant les écoles suivantes : Petits-Ponts, Sieur-de-Coulonge, Cœur-de-la-Gatineau, Le Rucher et la Cité étudiante de la Haute-Gatineau. Le comité s'adjoit également d'un parent membre du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Au cours de l'année 2019-2020, le comité s'est rencontré à six (6) reprises, et ce, pour répondre à leur mandat premier : « Promouvoir la participation des parents, de donner son avis au Centre de services scolaire sur divers sujets qui concernent son fonctionnement et les services qu'il offre et de transmettre les besoins des parents au Centre de services scolaire.

Nos consultations

Pendant la dernière année, le comité de parents a participé à des consultations du Centre de services scolaire. Aussi, des consultations de la Fédération des comités de parents du Québec ont été complétées par le comité de parents ou par ses délégués. En voici un résumé :

A) Consultations du Centre de services scolaire :

- Calendriers scolaires 2020-2021 et 2021-2022;
- Objectif, principes et critères de répartition des ressources financières 2020-2021;
- Plan triennal 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023;
- Politique des frais exigés aux parents;
- Découpage du territoire du Centre de services scolaire en cinq districts pour la désignation des membres parents au conseil d'administration.

B) Consultation de la Fédération des comités de parents du Québec :

- Questionnaire sur le projet de Loi 40;
- Sondage sur le protecteur de l'élève;
- Sondage sur le découpage des districts et de la représentation EHDA au conseil d'administration ainsi que le report du processus à l'automne;
- Consultation sur la procédure de traitement des plaintes;
- Enquête sur l'école à la maison;
- Sondage sur les besoins actuels des parents d'élève en période de pandémie;
- Sondage sur les scénarios de la rentrée à temps partiel 2020-2021;
- Sondage sur les budgets des comités de parents.

Nos actions

Tout au long de l'année, le comité de parents a fait diverses actions :

- Élection des officiers, délégués et commissaires-parents;
- Adoption du calendrier des rencontres (6);
- Adoption du budget;
- Adoption des règles de régie interne;
- Choix de la firme CommeUnique comme conférencière pour l'année 2019-2020;
- Discussion sur la gouvernance scolaire.

En plus de ses travaux de consultations, les membres du comité de parents ont réalisé les activités suivantes au cours de la dernière année :

- Conférence : « Comment développer la confiance en soi et l'estime personnelle chez mon ado » avec Sarah Plourde de la firme CommeUnique.
- Présentation de la « Stratégie de valorisation des parents » par Mme Claude Myre-Bisaillon, agente de développement au Centre de services scolaire.
- M. Denis Rossignol, directeur général du Centre de services scolaire fait un point d'information à toutes les rencontres du comité de parents.

Au cours de la prochaine année, le comité de parents poursuivra ses efforts en vue d'offrir un soutien et de l'information aux parents. Également, continuer de maintenir des liens avec les différents acteurs gravitant autour du comité de parents et poursuivront nos collaborations avec le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

En terminant, je tiens à remercier l'équipe incroyable que j'ai côtoyée en 2019-2020, les membres du comité de parents qui ont été impliqués et présents dans toutes les sphères du comité et l'ensemble de tous les acteurs qui gravitent autour du comité de parents.

La présidente du comité de parents 2019-2020,



Solange Oliveira



RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Introduction

Le mandat

Pour cette année 2019-2020, le Protecteur de l'élève et le Substitut au Protecteur de l'élève ont rempli le mandat qui leur avait été confié par la commission scolaire/centre de services scolaire.

Le contenu du rapport

En ce qui concerne le rapport annuel, l'article 220.2 de la Loi en précise le contenu :

« Le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données. Ce rapport doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. Il peut contenir toute recommandation que le protecteur de l'élève estime opportune quant aux mesures requises pour lutter contre l'intimidation et la violence. Le rapport du protecteur de l'élève doit être joint au rapport annuel de la commission scolaire. »

En conformité avec cet article, le contenu de ce rapport se présente comme suit :

- Le nombre et la nature des plaintes reçues.
- La nature des correctifs recommandés
- Les suites qui ont été données.

1 Le nombre et la nature des plaintes reçues.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, une seule plainte formelle nécessitant la production d'un rapport à la Direction générale ne nous a été acheminée. Nous avons reçu une autre plainte formelle qui était recevable en ce que le délai du CSSHBO pour la traiter était échu, la plaignante a cependant abandonné sa plainte,

ne donnant pas suite à la Protectrice de l'élève, nous estimons que ce dossier s'est résolu. Aucune de ces plaintes ne faisait état de violence ou d'intimidation au sens de la LIP.

1.1 Résumé de la plainte traitée

1.1.1 La nature de la plainte et sa recevabilité

Cette plainte concerne l'accessibilité de l'école de quartier d'une élève dite « handicapée ». L'élève en question, GEM, aurait fréquenté son école d'appartenance, l'école X, avant de tomber malade et devoir utiliser une chaise roulante pour se déplacer. Lors de son retour à l'école, à la rentrée scolaire 2019-2020, elle a fréquenté l'école Y qui avait été présentée comme plus adaptée à ses besoins par la direction, mais ses parents n'étaient pas satisfaits de sa nouvelle école et ont décidé de demander qu'elle soit réintégrée à l'école X, ce qui leur fut refusé, cette école n'étant pas adaptée pour recevoir une élève en chaise roulante. Les plaignants demandent une révision de cette décision et le comité de révision des Commissaires maintiennent la décision initiale, ils sont d'opinion que l'école Y est celle la plus adaptée aux besoins de GEM. C'est vers la fin de l'automne 2019-2020 que les parents saisissent le Protecteur de l'élève.

Considérant que les parents avaient fait les démarches nécessaires et appropriées auprès du Centre de services scolaire, cette plainte a été jugée recevable.

1.1.2 Les démarches pour le traitement de cette plainte

Essentiellement, la démarche pour traiter cette plainte a été faite par des communications avec la mère de GEM, soit directement ou par l'entremise de l'OPHQ, la direction de l'école, le personnel concerné, soit l'enseignante de l'enfant et les intervenantes œuvrant auprès d'elle, puis les responsables du dossier au Centre de services scolaire.

1.1.3 Le point de vue des deux parties

Les informations recueillies ont permis de constater les divergences de points de vue de la part des plaignants versus celui du Centre de services scolaire et la direction des écoles :

- **Le point de vue du parent :** Essentiellement, ils se plaignent du fait que leur école d'appartenance, soit l'école de leurs autres enfants, ne soit accessible pour GEM maintenant en chaise roulante. Ils se plaignent que le Centre de services scolaire et la direction leur semblent déterminés et décidés à ce que GEM soit maintenue à l'école Y. Ils ne sont pas convaincus que l'école Y soit parfaitement adaptée pour les besoins de GEM et estiment que l'école X pourrait le devenir avec certaines adaptations. Ils craignent que l'école Y reçoive, de façon disproportionnée, les « cas problèmes » puisque « tous les enfants difficiles y seraient envoyés ». Ils se plaignent du fait que GEM serait exclue socialement dans sa classe et dans l'école Y, elle ne serait pas suffisamment intégrée. Ils estiment que les droits de GEM sont brimés, que plusieurs petites écoles de quartier sont adaptées et ont des ascenseurs alors que l'école X en a pas.
- **Le point de vue du Centre de services scolaire et direction des écoles:** On nous explique que la décision de maintenir GEM à l'école Y n'a pas été « facile » à prendre. On relate que l'école Y est la plus adaptée pour recevoir des enfants comme GEM. Lors de visite des lieux, la direction des deux écoles a pu expliquer le raisonnement derrière sa décision de muter GEM vers l'école Y. La logistique et les considérations budgétaires ont aussi pesé dans la balance, la majorité des élèves en chaise roulante (ou la totalité) étant « rapatriés » à l'école Y, les ressources s'y trouvent, notamment les intervenantes œuvrant auprès de ces élèves. L'argument le plus important soulevé par la direction et le Centre de services scolaire est certainement la question de la pérennité de l'école X, son destin ne serait pas certain en raison de la petite taille de l'école et les inscriptions imprévisibles, certaines années, l'école n'accueillant pas d'élèves ou d'élèves dans certains niveaux.

1.1.4 L'analyse de la plainte

Sans remettre en doute les bonnes intentions de la direction et du personnel des écoles quant au traitement du dossier de GEM, il faut noter que le Centre de services scolaire a été d'une aide très précieuse en facilitant les rencontres et en répondant avec diligence aux questionnements de la soussignée.

À la lumière des informations recueillies tout au long de l'enquête, nous sommes arrivés à certaines conclusions qui pourraient optimiser l'épanouissement de GEM et possiblement minimiser la perception de discrimination qui peut être sentie par les plaignants et GEM. Notamment, à l'école Y, GEM ne sortait régulièrement pas lors des récréations et périodes de dîner pour jouer avec ses camarades de classe, elle sortirait davantage avec deux autres élèves en chaise roulante et ce, alors qu'elle

préférerait pouvoir rejoindre ses autres camarades de classe, s'identifiant davantage à eux. La cour d'école ne serait pas adaptée pour elle et l'ascenseur lui permettant d'y accéder étant souvent hors de fonction.

Quant à la pérennité de la vocation scolaire de l'école X, selon la réponse fournie par le Secrétariat général, l'accès à la maternelle 4 ans et 5 ans n'était pas toujours possible alors que, notamment en 2016-2017 et en 2015-2016, alors que, sur un échantillon de dix (10) ans, l'école X a toujours pu recevoir des classes de première année (en multi-niveaux). La décision de ne pas envoyer GEM à l'école X en raison de cet élément pouvait donc reposer sur l'expérience récente d'avoir peu trop peu d'inscriptions à la maternelle.

Nous sommes conscients que certains éléments touchent à la question budgétaire des écoles et du Centre de services scolaire et qu'il n'est pas du ressort du Protecteur de l'élève de déterminer comment les sommes pour les élèves handicapés seront dépensées ou allouées.

Certains éléments semblent plus problématiques à régler alors que d'autres semblent plus simples ou moins problématiques. La soussignée ne se prononcera pas sur la possibilité d'effectuer certaines adaptations vu qu'elle ne détient aucune formation pertinente à cet effet. Il y a donc lieu de se référer à des professionnels compétents.

1.1.5 Les recommandations

À la lumière des informations recueillies de part et d'autre, de la visite des lieux et de l'analyse faite ci-haut, la soussignée a été en mesure de faire les recommandations suivantes:

- Le Centre de services scolaire évalue la possibilité de scolariser GEM à son école d'appartenance, soit l'école X.
- Que le Centre de services scolaire mandate un professionnel ou des professionnels tels que des ergonomes et ergothérapeutes afin de produire un rapport relativement à l'adaptation de l'école X afin de la rendre accessible à GEM et ce, en conjonction avec une ou des évaluations de contractants au niveau des coûts (estimations).
- Dans l'optique du développement personnel optimal de l'enfant, il est recommandé que le Centre de services scolaire et la direction des écoles s'assurent que GEM soit intégrée socialement de façon optimale et ce, peu importe l'établissement dans lequel elle étudiera.

- Que le Centre de services scolaire et la direction des écoles fassent un bilan des adaptations à faire ou recommandations qu'il reste à suivre à l'école Y afin d'optimiser l'expérience de GEM à cette école, d'autant plus, s'il sera ultimement décidé qu'elle y demeurera (ex : Adaptation de la cour d'école et des jeux et état de l'ascenseur).

1.1.6 Les suivis

Selon notre compréhension et suite à une lettre transmise par le CSSHBO, le Centre de services scolaire n'aurait pas mis en place les recommandations précitées.

2 Les appels téléphoniques et les courriels reçus

Nous avons aussi répertorié quelques autres demandes d'informations de la part de parents. Ces demandes nous sont communiquées soit par téléphone ou par courriel.

Quelques cas ont dû nécessiter l'intervention de la soussignée afin d'assurer un suivi aux parents lorsque ceux-ci estimaient leur situation urgente ou qu'ils étaient incapables de rejoindre une direction ou la personne concernée au Centre de services scolaire.

À la réception d'une demande d'information (ou d'intervention), la première étape est de vérifier la recevabilité de la plainte. Pour ce faire, notre première préoccupation en est une d'écoute en demandant à la personne d'exposer la situation qui la préoccupe.

Dans la plupart des cas, nous constatons que les parents/tuteurs n'ont pas franchi toutes les étapes prévues pour le traitement d'une plainte. Parfois, la plainte n'a pas été formulée à la direction de l'établissement. Souvent l'étape du dépôt d'une plainte formelle au responsable des plaintes du Centre de services scolaire n'a pas été faite.

Notre rôle est alors de leur donner toutes les informations nécessaires pour qu'elles puissent suivre le processus établi. À chaque fois, nous leur spécifions qu'elles peuvent nous contacter de nouveau si cette étape du dépôt de la plainte au responsable du Centre de services scolaire ne leur donne pas satisfaction.

Comme nous n'avons pas de retour à la suite de la plupart de ces communications, nous en déduisons que la situation problématique vécue par ces personnes a été résolue à leur satisfaction.

3 Constats, remarques et suggestions

Il est important de noter que notre prédécesseur a fait état, dans son rapport annuel de 2018-2019, de progrès significatifs qui ont été faits dans le traitement des plaintes au CSSHBO. Considérant que les demandes d'informations sont peu nombreuses, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle. Nous croyons qu'il est opportun de souligner la disponibilité et la diligence du Secrétariat général dans le traitement des plaintes.

Tout comme souligné par notre prédécesseur, il demeure que les quelques personnes qui s'adressent à nous semblent manquer d'informations et ne pas savoir à qui s'adresser. Pour ces quelques personnes, le processus apparaît comme complexe. Elles confondent le rôle d'une direction d'établissement, d'un chef de service ou d'un professionnel avec celui du responsable des plaintes. Quand elles rencontrent un problème au niveau d'un établissement scolaire, elles se sentent dépourvues et ne voient pas qu'il y a d'autres étapes possibles pour régler la situation.

Le fait qu'il y ait peu de plaintes est un indice positif, mais il peut aussi susciter une interrogation. Est-ce que les parents sont bien informés du rôle et des services que le Protecteur de l'élève peut leur offrir ? Quels sont les moyens que le Centre de services scolaire utilise pour les faire connaître aux parents ?

Nous invitons donc le Centre de services scolaire à maintenir une vigilance constante quant à l'information transmise aux parents sur le processus de plainte et sur le rôle du Protecteur de l'élève.

Enfin, nous avons reçu plusieurs appels de parents d'élèves en difficulté ou handicapés. Nous avons noté que ces parents se sentent dépourvus et seuls face aux décisions prises par le personnel du Centre de services scolaire. Nous croyons qu'il serait important de porter une attention particulière à cette clientèle.

Il est aussi important d'ajouter que plusieurs parents/tuteurs qui ont communiqué avec la soussignée craignaient de porter plainte puisqu'ils étaient liés au CSSHBO en tant qu'employés, ils craignaient un manque d'impartialité, l'impact sur leur emploi ou des représailles de la part du CSSHBO. Sans prétendre que les craintes de ces employés sont fondées, nous croyons qu'il serait important que le Centre de services scolaire rappelle aux parents/tuteurs sur son territoire qu'ils ont droit de porter

plainte malgré les liens d'emplois qu'ils peuvent avoir avec le CSSHBO, cette dualité d'employé/parent étant plus présente dans les petites communautés telles que celles desservies par le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

4 Les suites qui ont été données

Nous considérons que les suites nécessaires ont été données dans chacun des dossiers. Nous encourageons le Centre de services scolaire à poursuivre dans la même orientation. Nous l'invitons à revoir le processus d'information aux parents déjà mis en place et à l'améliorer dans la mesure du possible, afin que tous les parents puissent bénéficier de ce service qui leur est offert par la Loi sur l'instruction publique, s'ils en sentent le besoin.

Conclusion

En conclusion, notre recommandation est de poursuivre l'application de ce processus de règlement des plaintes, tout en portant une attention particulière, constante et vigilante à l'information des parents des élèves et des élèves adultes, plus particulièrement quant aux élèves en difficulté ou handicapés. Nous demandons également au CSSHBO de porter une attention particulière quant aux constats notés par la soussignée à la section 3 du présent rapport.

Monsieur le Directeur général et membres du Conseil d'administration, soyez assurés que nous avons assumé cette fonction au meilleur de notre connaissance dans le seul but d'apporter une modeste contribution à l'amélioration des services aux élèves.

Nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments distingués,

Janik Sunstrum,
Protectrice de l'élève

Chantal Leblanc-Bélanger,
Substitut au Protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2019-2020

RAPPORT DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Étant donné que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais ;

Veille à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. À cette fin, elle soutient les directeurs de ses écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 210.1).

Par conséquent, voici une liste (non exhaustive) des actions réalisées en 2019-2020 par le CSSHBO :

- 3 journées de rencontre entre les 5 établissements pour :
 - proposer des solutions variées aux défis rencontrés, développer du matériel commun aux établissements, assurer la diffusion de l'information aux établissements, former les coordonnateurs des écoles quant aux attentes légales;
 - Fournir aux établissements des pistes de réflexion en fonction des données recueillies;
 - Suggérer/évaluer une démarche prise par l'établissement suite à une situation de violence ou d'intimidation;
 - Accompagner un intervenant/direction dans la mise en place d'activités répondant à un besoin identifié.

Les informations par école pour l'année scolaire 2019-2020



École du Coeur-de-la-Gatineau

Principales sources :

- Violence physique
- Violence verbale
- Intimidation sous forme verbale

Ce qui a été fait en 19-20

- Les parents des élèves auteurs et des élèves victimes de gestes de violence ont été informés des incidents;
- Une forme de soutien/accompagnement est offerte autant aux élèves victimes de gestes qu'aux élèves auteurs de gestes.

Forces de l'école

- Engagement des membres du comité aux rencontres et entre les rencontres;
- Les élèves du secondaire dénoncent les gestes de violence;
- Au primaire, les membres du personnel rapportent les gestes de violence observés.

Défis de l'école

- Au secondaire, les incidents de violence sont peu dénoncés par les membres du personnel;
- Au primaire, la mise en place de stratégies d'enseignement explicite des comportements attendus lors des moments de transition, par tous les membres du personnel.



École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

Principales sources :

- Violence physique
- Violence verbale
- Intimidation sous forme verbale

Ce qui a été fait en 19-20

- Reprise de la brigade contre l'intimidation et la violence;
- Les parents des élèves auteurs et des élèves victimes de gestes de violence ont été informés dans 100% des incidents;
- Activités universelles réalisées dans l'école (mots personnalisés, petits soleils) pour témoigner son appréciation des élèves;
- Une forme de soutien/accompagnement est offerte autant aux élèves victimes de gestes qu'aux élèves auteurs de gestes.

Forces de l'école

- Les membres du personnel et les partenaires interviennent et rapportent les gestes de violence observés;
- Comité engagé, participatif aux rencontres et entre les rencontres, représentativité des membres (CFER, champs d'enseignement, niveaux, soutien, direction);
- Au primaire, les membres du personnel rapportent les gestes de violence observés.

Défis de l'école

- Sensibiliser les élèves et membres du personnel à l'importance d'une communication positive et respectueuse.



École des Petits-Ponts

Principales sources :

- Violence physique
- Violence verbale
- Intimidation sous forme verbale

Ce qui a été fait en 19-20

- Les parents des élèves qui ont posé un geste ou subi un geste ont été informés par un membre du personnel; la plupart du temps par une TES, parfois par les enseignants(es) et même à l'occasion par un membre de la direction;
- Une forme de soutien/accompagnement est offerte autant aux élèves victimes de gestes qu'aux élèves auteurs de gestes;
- Multiples activités variées, novatrices, adaptées qui sont organisées pour répondre aux besoins des élèves (dépense d'énergie, gestion des émotions, apprentissage des habiletés sociales, etc.).

Forces de l'école

- Travail proactif des TES pour assurer un suivi constant auprès des parents (relation école-famille);
- Les équipes réfléchissent davantage ensemble pour trouver des solutions aux défis comportementaux rencontrés.

Défis de l'école

- Impliquer tous les pavillons dans la mise en actions reliées à la construction de sens associée au SRPI (portrait de situation de l'école, objectif, moyens, monitoring).



École Le Rucher

Principales sources :

- Violence physique
- Violence verbale
- Intimidation sous forme verbale

Ce qui a été fait en 19-20

- Multiples activités variées, novatrices, adaptées qui sont organisées pour répondre aux besoins des élèves (dépense d'énergie, gestion des émotions, apprentissage des habiletés sociales, etc.);
- Une forme de soutien/accompagnement est offerte autant aux élèves victimes de gestes qu'aux élèves auteurs de gestes;
- La présence en surveillance des TES permet une prévention accrue des gestes et des interventions sur-le-champ prévenant plusieurs escalades de violence.

Forces de l'école

- Les équipes réfléchissent davantage ensemble pour trouver des solutions aux défis comportementaux rencontrés;
- Les équipes des pavillons utilisent des stratégies de renforcement en grande quantité pour faire savoir aux élèves que les comportements attendus sont manifestés.

Défis de l'école

- Mettre en place des mesures de prévention universelle et ciblée auprès des élèves du préscolaire et du premier cycle.



École Secondaire Sieur-de-Coulonge

Principales sources :

- Violence physique
- Violence verbale
- Intimidation sous forme verbale

Ce qui a été fait en 19-20

- Une forme de soutien/accompagnement est offerte autant aux élèves victimes de gestes qu'aux élèves auteurs de gestes, dans 100% des situations;
- Les parents des élèves auteurs et des élèves victimes de gestes de violence ont été informés dans 100% des incidents;
- Un suivi 2-1-1 est offert aux élèves victimes et aux élèves auteurs de gestes de violence dans 100% des situations.

Forces de l'école

- Comité représentatif et créatif (soutien, professionnel, enseignant, direction, CFER);
- Les membres du personnel et les partenaires interviennent et rapportent les gestes de violence observés.

Défis de l'école

- Déterminer et mettre en place des pratiques universelles et ciblées pour promouvoir et enseigner la bienveillance.

FAITS SAILLANTS 2019-2020

Août 2019

- **La réussite pour tous, une initiative de la CSHBO qui porte fruit** - Dans le cadre de son projet, La réussite pour tous, la direction générale et ses collaborateurs sont fiers de constater une augmentation des taux de réussite (taux de diplomation ou qualification).
- **Ouverture d'une maternelle 4 ans et 5 ans à Cayamant** - Le Pavillon Sainte-Thérèse à Cayamant aura une classe de maternelle 4 ans et 5 ans pour l'année scolaire 2019-2020, une bonne nouvelle pour la communauté.
- **Offre de soutien et d'accompagnement aux nouveaux enseignants** - Le Service des ressources éducatives a organisé, pour l'année 2019-2020, un plan de soutien et d'accompagnement pour les nouveaux enseignants du préscolaire, primaire et secondaire.
- **Salon de la rentrée 2019-2020** - La Cité étudiante de la Haute-Gatineau a fait de son premier Salon de la Rentrée un succès! L'objectif était de

retrouver les enseignants, rencontrer les différents partenaires et intervenants de l'école, profiter de l'occasion pour payer les frais de scolarité, récupérer l'horaire et l'agenda, prendre la photo étudiante, participer à une rentrée hors du commun et faire de belles rencontres.

Septembre 2019

- **Ouverture d'une maternelle 4 ans à Lac-Sainte-Marie** - Grâce aux nouvelles inscriptions au pavillon Saint-Nom-de-Maire à Lac-Sainte-Marie, une demande a été faite au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'attribution d'une nouvelle classe de maternelle 4 ans. Une bonne nouvelle pour la communauté.

Novembre 2019

- **Avis de nomination, Louis-Philippe Larivière, secrétaire général** - Le conseil des commissaires a procédé à la nomination d'un secrétaire général. Cette fonction était depuis 1998 occupée par la direction des ressources humaines.

- **Congrès de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ)** - Deux psychoéducateurs du CSSHBO madame Dominik Patry-Boisvenue (psychoéducatrice pour les Services éducatifs) et monsieur Marc Delorme (psychoéducateur et directeur adjoint à la CEHG) ont animé un atelier au congrès de l'OPPQ, accompagnés de madame Nathalie Bourgault (psychoéducatrice, agente de soutien régionale pour le dossier Climat scolaire Violence et Intimidation).

- **Collation des grades à ESSC et à la CÉHG** - Le samedi 30 novembre se sont déroulées les cérémonies de la collation des grades de l'École secondaire Sieur-de-Coulonge de Mansfield-et-Pontefract et de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau de Maniwaki. Les deux événements ont eu lieu devant des salles remplies de parents d'amis, ainsi que de membres du personnel. Les diplômés ont alors reçu leur diplôme d'études secondaires, ainsi que de nombreuses bourses.

Décembre 2019

- **LE CSSHBO poursuit sa remontée et connaît une hausse de son taux de diplomation et de qualification** - Selon les derniers chiffres publiés par le ministère de l'Éducation et de

l'Enseignement supérieur, le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais est très fier d'annoncer que son taux de diplomation et de qualification a connu encore une fois une augmentation spectaculaire.

Février 2020

- **Tina Harris-Lachapelle du CFP Vallée-de-la-Gatineau remporte la compétition locale en secrétariat** - Une compétition locale en secrétariat au CFP VG a eu lieu afin de déterminer la personne qui participera aux olympiades régionales en secrétariat.
- **Nouvelle structure, nouvelle gouvernance même culture d'excellence** - Dans la foulée de la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais devient le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et est maintenant administré par un conseil d'administration.
- **Le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais parmi les meilleurs selon l'indice de vétusté physique de nos bâtiments (IVP)** - Une étude menée par le journal Le Droit révèle sur une échelle d'A à E que malgré une moyenne d'âge

beaucoup plus élevée pour ses bâtiments (67 ans), les infrastructures du CSSHBO se démarquent. Aucune de ses écoles n'a reçu de cote inférieure à C.

Mai 2020

- **Félicitations à Mme Esther Poulin, une garantie d'emploi offerte à une étudiante de l'UQAT** - Une étudiante de Maniwaki au campus de Mont-Laurier à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) s'est fait offrir une garantie d'emploi au CSSHBO. C'est dans le cadre d'un 4 à 6, le 28 février dernier que M. Richard Leblanc, directeur des ressources humaines du CSSHBO, a offert à Mme Esther Poulin, étudiante de quatrième année au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire un contrat à temps complet pour la prochaine année scolaire.

Juin 2020

- **Une école du Pontiac reconnue pour avoir fait une différence** - L'École des Petits-Ponts a été nommée comme l'une des écoles BOKS de l'année 2019-2020.





MERCI !

DES QUESTIONS ?

Envoyez-nous un courriel à communications@cshbo.qc.ca